AR Prefecture

006-210600425-20261009-2026D50-DE
Reçu le 14/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six et le neuf octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur IPPOLITO Philippe, Maire.
Présents : Messieurs BOSCAND Jérôme, CIAMPOSSIN Max, adjoints au Maire ; Mesdames BICINI Céline, DEPREEUW Marie-Josée, MARIA Carole, Messieurs AUVARO Philippe, CATAVITELLO Thierry, CHAUVELOT Olivier, MAROT Alexis Conseiller(e)s.
Absents représentés : Madame DANIEL Geneviève représentée par Monsieur IPPOLITO Philippe, Madame LEMOINE Patricia représentée par Madame ROSSI Patricia, Monsieur DALEX Nathan représenté par Monsieur MAROT Alexis, Madame DUMEE Marguerite représentée par M. CIAMPOSSIN Max ;
Absents non excusés :

Nb de membres : 15
Présents : 15
Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2026-50D : Retrait du PDIPR du Sentier des Vallières obscures entre les balises 113 et 112a

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code de l'environnement, et notamment son article L.361-1 relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;
VU la délibération du Conseil Municipal ayant approuvé l'inscription de l'itinéraire Sentier des Vallières obscures entre les balises 113 et 112a au PDIPR ;
VU le tracé actuel de l'itinéraire concerné, reporté sur le plan annexé à la présente délibération ;
CONSIDÉRANT les impératifs de sécurité publique sur une portion du tracé,
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de solliciter auprès du Conseil Départemental le retrait de cette portion d'itinéraire du PDIPR ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le retrait du PDIPR de la portion d'itinéraire située sur le territoire de la commune de Clans, correspondant au Sentier des Vallières obscures entre les balises 113 et 112a et identifiée sur le plan joint en annexe.

SOLLICITE le Conseil Départemental des Alpes Maritimes afin qu'il procède à la modification correspondante du PDIPR.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs, conventions et correspondances nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 14/10/2026
Et publication ou notification du 14/10/2026

MAIRIE DE CLANS Alpes-Maritimes

Le Maire

Philippe IPPOLITO

AR Prefecture
006-210600425-20261009-2026D50-DE
Reçu le 14/10/2026

